

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D' ECOLE

Vendredi 18 novembre 2016 à Reyssouze, 18h30

Présents :

Les représentants des municipalités : Mme Pelus, Mme Clair, Mme Dumonceau et Mme Gandy (présidente du SIVOS), M Giraud.

Les DDEN : Mme Loubejac, M. Loubejac, M. Descottes.

Les représentants de parents : Mme Regueira Crespo - Mme Jayet Laviolette – Mme Peyrot – Mme Gey – Mme Mugnier – M Félix– Mme Ohl – Mme Fontaine – Mme Garcia – Mme Perrousset - Mme Collin .

ATSEM et employée municipale : Mme Borjon Piron, Mme Boyat, Mme Guy.

Les enseignants : Mme Grossiord, Mme Delongeas, Mme Mathy, Mme Sauchay, Mme Lussiaud, M. Garcia, M. Dupaquier, M. Mathy, Mme Favre.

Excusés : Mme Girardin (parent), M. Coulas (DDEN), Mme Borjon-Piron, (ATSEM), Mme Roberjot (parent), Mme Paquelet (parent), Mme Rabuel (enseignant)

Absents : Mme Guichard (parent), Mme Guillet-Jacquet (parent)

Ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil,
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves,
- Effectifs, répartitions du RPI,
- Vote du règlement intérieur,
- Questions diverses.

1 Présentation des membres du Conseil

Tour de table pour que chacun se présente.

Mme Loubejac explique le rôle des DDEN : des personnes nommées par l'Inspecteur d'Académie qui veillent au bon fonctionnement de l'école publique. Ils ont un rôle de médiateur entre les enseignants et les municipalités en cas de problèmes.

Mme Gandy présente le rôle du SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire qui gère le personnel intervenant dans les écoles (13 employés), les crédits et matériels scolaires, la cantine, la garderie.

2 Résultats des élections de parents:

Modalités : Une liste commune de parents candidats est établie pour le RPI. Le scrutin et le dépouillement sont communs mais chaque école établit son procès-verbal. Une demande a été faite à l'Inspection Académique en début d'année par les directeurs pour fonctionner en conseil d'école commun au RPI.

Sur le RPI 98 votants sur 288 électeurs – 0 vote nul – 98 voix pour la liste présentée.

Cette année les enveloppes ont été fournies par les écoles afin d'encourager la participation des familles au scrutin.

Le taux de participation est faible mais en légère progression par rapport aux années précédentes.

3 Effectifs et répartitions du RPI

Boz : CM1 : 26 + 5 EV CM2 : 23 élèves Total Boz : 49 + 5 EV	Ozan : Effectif : CP : 18 + 1 EV CE1 : 31 + 4 EV CE2 : 21 + 2EV Répartitions : CP/CE1 : CP : 18 + 1 EV/ CE1 : 5 + 3 EV CE1 : 26 CE1 + 1 EV CE2 : 21 CE2 + 2EV Total Ozan : 70 + 7 EV	Reyssouze : Effectifs : PS : 24 + 1 EV MS : 19 GS : 26 + 2 EV Répartitions : PS: 24 + 1 EV MS/GS: 10 MS + GS: 13 + 1 EV MS/GS: 9 MS + GS: 13 + 1 EV Total Reyssouze: 69 + 3 EV
-----------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Total RPI : 188 + 15 EV, soit 195,5 élèves comptés car pour la carte scolaire, l'inspection académique compte les enfants du voyage (EV) pour ½.

Un enfant du voyage scolarisé plus de 5 mois compte dans les effectifs.

Les effectifs du RPI sont en baisse :

- En 2015-2016 : 204 + 14 EV, soit 211 élèves comptés.
- En 2014-2015 : 204 + 24 EV, soit 216 élèves comptés.
- En 2013-2014 : 217 comptés
- En 2012-2013 : 218 comptés

4. Vote du règlement intérieur

Le règlement est distribué aux membres du conseil d'école. Aucune modification n'est apportée. Le règlement est signé par les membres du conseil d'école.

5. Questions diverses

- Mme Gandy rapporte les difficultés pour l'ATSEM de remettre les enfants aux parents à la descente du bus quand ceux-ci ne s'avancent pas. Il serait souhaitable que les parents se signalent lors de l'arrivée du bus et s'approchent.
- Le SIVOS a mis en place l'usage de serviettes en papier à la cantine, jugé plus hygiénique et pratique. Des parents regrettent ce choix peu écologique.
- M Descottes, souhaite qu'une présentation des projets soit faite en début d'année. Cette demande est entendue par l'équipe enseignante.
- Les problèmes de discipline dans le car demeurent (enfants qui se déplacent) mais hors responsabilité du SIVOS et des enseignants. C'est au chauffeur de car de faire respecter les règles de sécurité.

La séance est levée et un pot est offert par la commune de Reyssouze.

Secrétaires de séance : Mme Collin (parent d'élèves)
M Mathy(enseignant)